

No 134 Assemblée communale ordinaire du 7 décembre 2022

20h00 Halle polyvalente

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 203'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
3. Voter un crédit de Fr. 60'000.- pour le PGEE (plan général d'évacuation des eaux usées) et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
4. Voter un crédit de 120'000.- pour la réhabilitation des collecteurs des eaux usées du chemin des Prés et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux de la Commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.
7. Discuter et voter la liste des ayants droit aux gaubes pour 2023.
8. Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales (inchangées sauf les taxes liées à l'eau propre et l'eau usée selon les règlements des points 5 et 6 de l'ordre du jour) et le budget 2023.
9. Prendre connaissance et approuver les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).
10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire d'un citoyen domicilié à Movelier.
11. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés aux points 5, 6 et 9 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura no 40 du 10 novembre 2022. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages. Elle est présidée par Denis Broquet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Denis Broquet souhaite la bienvenue à deux personnes qui représentent BKW ainsi qu'à une personne du bureau RWB.

Deux personnes sont désignées scrutatrices.

44 ayants droit sont présents.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.

Le président demande s'il y a des remarques ou des contestations concernant le PV de la dernière Assemblée communale. Il n'y a pas de remarque. Le président remercie la secrétaire pour la rédaction du PV.

Le procès-verbal est accepté tacitement.

Tractandum 2

Discuter et voter un crédit de Fr. 203'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.

L'entrée en matière en acceptée.

La parole est donnée aux personnes qui représentent le bureau BKW. Une des deux personnes note que le but de cet assainissement étant d'économiser de l'énergie et donc de l'électricité. Il explique qu'il y a un potentiel d'économie en passant aux lumières LED ainsi que la maîtrise de la pollution lumineuse. Le but à atteindre étant d'avoir des faisceaux lumineux avec moins de perte, une diminution de consommation d'énergie annuelle, une diminution du coût d'exploitation et le maintien de la sécurité. L'éclairage avec détecteur de 10% ou 20% qui passe au moment du passage de véhicules ou personnes à 100% ou 50% est intéressant. Le gain estimé d'économie est de 70%. Une extinction est possible de 23h à 5h du matin peut être combinée avec une économie de 2% supplémentaire. Une visualisation par la commune des luminaires pendant l'année selon les manifestations ou autres sera aussi possible.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen demande à quoi correspond cette économie de 70%. Une des personnes de chez BKW lui répond que c'est par rapport à la consommation d'énergie actuelle. Le citoyen demande quelle est l'économie réelle par rapport à ce qu'on a aujourd'hui. La personne du bureau BKW répond que ça correspond à une économie de Fr. 8'000.- à Fr. 9'000.- par année.

Un habitant se dit choqué par la manière de faire du Conseil communal. Il trouve que ce projet est une Rolls Royce pour Movelier. Il aimerait qu'on discute déjà pour cet hiver d'éteindre un candélabre sur deux ou de choisir une solution moins radicale. Il trouve que le principe est bien, mais qu'on doit dire oui ou non à cette grande dépense alors qu'il n'y a pas eu de discussion préalable, par exemple par une séance d'information. Un autre citoyen est du même avis que lui.

Un citoyen demande ce qu'il en est de l'investissement. Philippe Kunz note qu'il existe une redevance communale qui rapporte environ Fr. 20'600.- par année qui arrivera à couvrir les intérêts. Le citoyen demande si depuis 10 ans que les luminaires ont été changés, s'ils ont été amortis. Philippe Kunz répond que oui qu'avec ces Fr. 20'600.- c'est amorti très vite.

Le représentant de BKW fait remarquer que ces équipements « Rolls Royce » comme ça a été cité, sont maintenant considérés comme éclairage public de base. Cet investissement sera assez rapidement rentabilisé. Philippe Kunz note qu'il est prévu de ne changer que les chapeaux des lampadaires.

Un citoyen relève que malgré la redevance communale, la « Rolls Royce » revient à presque Fr. 2'000.- par lampadaire. Il demande ce que veut dire se procurer les fonds. Philippe Kunz répond que c'est une formule type qu'on doit toujours mettre dans le texte. Il note que sur la route cantonale, il y aura une subvention de 35%.

Un habitant demande si vu l'urgence actuelle, il ne serait pas possible de trouver un moyen intermédiaire en baissant la puissance des lampadaires. La personne qui représente BKW note qu'avec le système actuel on ne peut que faire du « on ou off » mais pas réguler. Une habitante demande si la route du Cârre ou des Prés est prise dans les 35%. Il lui est répondu que normalement ce n'est que la route Principale. Un habitant trouve qu'on aurait dû nous expliquer ça avant et pas mettre les gens devant le fait accompli. Une autre habitante relève qu'elle aussi est du même avis que la personne qui a demandé s'il n'y a pas un moyen intermédiaire, elle trouve qu'il aurait fallu faire une séance d'information avant d'être devant le fait accompli.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'assemblée accepte, par 25 voix pour et 9 voix contre, le crédit de Fr. 203'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public et donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.

Tractandum 3

Voter un crédit de Fr. 60'000.- pour le PGEE (plan général d'évacuation des eaux usées) et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.

L'entrée en matière est acceptée.

La personne qui représente le bureau RWB note qu'une loi (LGEaux) et directive ENV est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et a été modifiée en 2019. Le but est que toutes les communes mettent à jour le cadastre des canalisations et le transposent sur ARCGIS pour qu'il puisse être repris et mis à disposition dans le géoportail cantonal ainsi chaque citoyen pourra consulter les canalisations. Les chambres seront répertoriées et auront des données GPS. Movelier est la dernière commune à ne pas l'avoir fait alors que c'est une obligation de la loi. Dans le PGEE est aussi compris le curage des canalisations et un rapport d'état (env. 6,9 km + 1,8 km en zone de vacances), la numérisation des ouvrages, la mise à jour du rapport des ECP (eaux claires parasites qui entrent dans les conduites de drainage qui sont propres mais qui doivent être traitées par la STEP, etc.), les cours d'eau – définir l'impact visuel de l'effluent de la STEP (rejet). Dans certaines autres communes le PGEE serait plus cher mais grâce au travail accompli par l'employé communal, le PGEE sera moins cher.

Il n'y a pas de question.

Après vote à main levée, l'assemblée accepte par 38 voix et sans avis contraire le crédit de Fr. 60'000.- pour le PGEE (plan général d'évacuation des eaux usées) et donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.

Tractandum 4

Voter un crédit de Fr. 120'000.- pour la réhabilitation des collecteurs des eaux usées du chemin des Prés et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.

L'entrée en matière est acceptée.

La personne qui représente le bureau RWB explique que les travaux seront faits au chemin des Prés jusqu'à l'intersection avec la route du Cârre environ. Il note que les travaux ne se feront pas forcément sur les chemins d'accès aux maisons ou sur la route mais souvent sur du terrain privé, ce qui peut être un avantage car il sera moins cher de creuser dans la terre que sur les chemins. Par contre, il faudra faire des conventions avec les riverains pour faire les travaux sur leur terrain. Il note qu'à certains endroits, les collecteurs seront changés car ils sont en mauvais état et s'affaissent, certaines racines d'arbres s'infiltrent même dans les canalisations. En 2022, une intervention d'urgence a d'ailleurs été décidée par le Conseil communal car la terre s'affaissait dans la conduite d'eau des eaux usées. Les collecteurs ou conduites seront changés dans les cas les plus graves, autrement, ils seront réparés, réhabilités ponctuellement par robotique, dans certains cas aussi par chemisage.

Un citoyen demande comment ça se passe pour attribuer le travail aux entreprises. La personne qui représente le bureau RWB répond qu'environ Fr. 100'000.- sont prévus pour les travaux, le reste est prévu pour le bureau RWB. Les travaux de génie civil seront attribués à des entreprises de la région sur invitation, sauf pour les travaux de chemisage et de robotique.

Une habitante demande quelle est la durée de vie du chemisage des conduites. Le représentant du bureau RWB répond que c'est pour environ 50 ans.

Paula Baboujian demande quel âge ont les collecteurs. L'employé communal répond qu'ils ont 60 ans.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'assemblée accepte par 40 voix et pas d'avis contraire, le crédit de Fr. 120'000.- pour la réhabilitation des collecteurs des eaux usées du chemin des Prés et donne compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit.

Tractandum 5

Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.

L'entrée en matière est acceptée.

La personne qui représente le bureau RWB va faire une présentation des point 5 et 6 en même temps. Il note que la loi sur la gestion des eaux (LGEaux) est en vigueur depuis 2016 et a été modifiée en 2019 et concerne les eaux propres et les eaux usées. Le financement est règlementé (art. 92 et ss LGEaux). Une structure de taxe assurant le financement des installations basée sur le principe de la causalité et celui du maintien de la valeur. Il explique qu'avant chaque commune faisait ce qu'elle voulait et maintenant c'est règlementé par cette loi cantonale. Une taxe de base est désormais obligatoire. La taxe d'utilisation est répartie entre une taxe de consommation et une taxe de base. Les directives du Canton décrivent la procédure et les méthodes de calcul pour la mise en place du financement de l'assainissement des eaux et de l'approvisionnement en eau. Le calcul des taxes est effectué sur la base de fichiers fournis par l'Office de l'environnement. Le taux d'attribution annuel du maintien de la valeur peut être choisi entre 60% et 100%. Le taux de couverture des frais annuels par la taxe de base doit être compris entre 30% et 70%. Notre commune choisit le taux de 60% d'attribution annuel du maintien de la valeur et le taux de couverture des frais annuels de 30% pour la taxe de base et 70% pour la taxe de consommation. Les résultats des calculs sont présentés. Le financement d'approvisionnement en eau actuel moyen est de Fr. 78'500.- alors qu'avec la nouvelle loi, il devrait être de Fr. 104'000.- en ajoutant la participation de la commune de Mettembert, donc nous devrions avoir Fr. 17'500.-/an supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement du service des eaux.

Pour les eaux usées, la commune a choisi le taux de 60 % d'attribution annuel du maintien de la valeur et 30% pour le taux de couverture des frais annuels et 70 % pour la taxe de consommation. Les résultats des taxes sont présentés.

Le financement de l'assainissement des eaux actuel moyen est de Fr. 39'500.- alors qu'avec la nouvelle loi, il devrait être de Fr. 101'050.-, donc nous devrions avoir Fr. 61'500.-/an supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l'assainissement des eaux. Le représentant du bureau RWB fait remarquer que notre commune a eu des prix sur l'eau favorables ces dernières années. Le Canton a validé les taxes pour l'eau propre et pour l'eau usée. La surveillance des prix n'a pas fait de remarque concernant l'eau propre, concernant l'eau usée, elle a deux recommandations à faire : elle estime que la commune augmente ces taxes d'un coup, elle aimerait échelonner l'augmentation sur plusieurs années et réévaluer d'ici là les prix. Elle préconise aussi une taxe supplémentaire pour les surfaces de plus de 1000 m². Ces recommandations ne sont pas préconisées par la LGEaux. La personne qui représente le bureau RWB fait remarquer que l'employé communal a très bien calculé ces taxes ce qui fait que le bureau RWB n'a fait que vérifier et valider ces chiffres.

L'entrée en matière est acceptée.

Un habitant note qu'il a voulu voir les règlements car la commune n'a pas voulu les mettre en ligne. Il a pu faire des photos. Il a fait un exemple de calcul et a demandé à un autre citoyen de le recalculer car ça passait du simple au double. Ce calcul a ensuite été validé par l'employé communal. Il note que les gens qui paient maintenant Fr. 500.-/Fr. 600.- paieront le double l'année prochaine. Il demande que les citoyens ci-présents refusent cette augmentation. Le représentant du bureau RWB note qu'effectivement, pour une grande partie des habitants il y aura une grande augmentation. L'habitant qui a fait le calcul fait remarquer que c'est une honte au niveau du législatif, que des personnes ont du mal de tourner et que ce n'est pas correct. Le représentant du bureau RWB répond que c'est la loi qui

oblige les communes à augmenter l'eau. La seule chose qu'elles peuvent faire c'est jouer sur la taxe de base. Les communes doivent désormais avoir les fonds pour amortir les frais. Il comprend tout à fait cette remarque mais si l'assemblée refuse, il est possible de s'adresser au Canton et demander de faire une augmentation sur 2 ans mais après il faudra quand-même passer à l'augmentation présentée aujourd'hui. Un citoyen demande si ces montants vont entrer dans un fonds. La personne qui représente le bureau RWB répond que oui, les montants pour la rénovation des canalisations par exemple, ne vont pas être pris sur les impôts mais dans ce fonds.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'assemblée approuve par 19 voix pour et 5 voix contre, le nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.

Tractandum 6

Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux de la Commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.

L'entrée en matière est acceptée.

Un habitant demande concernant le chapitre 4 « Financement de l'assainissement des eaux », où il y a des valeurs de remplacement pour des collecteurs pour un montant de 6 millions pour une durée d'utilisation de 80 ans comment ça se calcule à l'année. Il lui est répondu qu'on ne peut pas prendre le 100% du montant de 6 millions car les taxes seraient bien trop chères pour les gens, le conseil communal a décidé de prendre le 60 % pour que le montant des taxes soit acceptable. L'habitant note qu'il a du mal à comprendre ces 60%. Il lui est expliqué que c'est calculé au niveau du fichier de calcul des taxes cantonales. Si le prix était calculé à 100% cela ferait encore une plus grande augmentation. L'employé communal note que ce taux entre 60% et 100% était obligatoire à 100% et puis le Canton s'est rétracté et a accepté 60% pour avoir une plus grande marche de manoeuvre.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'assemblée approuve par 19 voix pour et 5 voix contre le nouveau règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux de la Commune mixte, ainsi que de son règlement tarifaire.

Le président des assemblées remercie le représentant du bureau RWB pour ses présentations et celui-ci quitte l'assemblée.

Tractandum 7

Discuter et voter la liste des ayants droit aux gaubes pour 2022.

Nicole Monnin Musca, conseillère communale, donne lecture de la liste des 42 ayants droit aux gaubes pour 2023.

L'entrée en matière est acceptée.

Une habitante fait remarquer qu'il faut modifier son nom de famille.

La parole n'est plus demandée.

La liste des ayants droit aux gaubes est acceptée à l'unanimité.

Tractandum 8

Discuter et voter la quotité d'impôts, les taxes communales (inchangées sauf les taxes liées à l'eau propre et l'eau usée selon les règlements des points 5 et 6 de l'ordre du jour) et le budget 2023.

La Caissière, Marion Girardin, informe l'Assemblée de la récapitulation du budget de fonctionnement de la Commune qui présente un déficit de Fr. 86'238.01.- et du budget de fonctionnement de la Bourgeoisie qui présente un bénéfice de Fr. 1'790.-. Détail des investissements : Fr. 40'000.- pour un projet de chauffage à distance, Fr. 80'000.- pour les routes communales, Fr. 203'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public, Fr. 5'000.- pour le cahier de qualité de l'eau, Fr. 686'700.- pour l'interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau, Fr. 120'000.- pour la réhabilitation des collecteurs d'eaux usées du chemin des Prés, Fr. 60'000.- pour le PGEE, Fr. 100'000.- pour le Pal (Plan d'aménagement local). Total des investissements : Fr. 1'294'700.-.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen se dit surpris de voir les Fr. 40'000.- pour le projet de chauffage à distance pour 2 raisons. Lors de la construction de la halle polyvalente, le chauffage avait été surdimensionné pour pouvoir chauffer plus de bâtiments. Philippe Kunz répond que ce projet de chauffage à distance est effectivement discuté depuis plusieurs années et que dans ce montant pour le projet, il y a les canalisations de l'eau potable et l'eau usées qui seraient changées au chemin de l'Ecole. Ce serait aussi un bien pour la bourgeoisie qui vendra son bois à la commune. La commune revient avec ce projet en raison du prix du mazout qui a augmenté. Il faut trouver une autre alternative. Le citoyen trouve déplorable que Fr. 80'000.- ont été mis pour mettre un chauffage qui ne sera pas utilisé et que c'est la 3^{ème} fois que ce chauffage à distance est refusé par les citoyens et qu'il n'en est pas tenu compte. Philippe Kunz note qu'il y aura une séance d'information. L'employé communal note que l'idée est de faire le chauffage derrière l'école et de raccorder la cure, l'église et il faut savoir que le chauffage du bâtiment des maîtres et celui du bâtiment communal sont au bout. La nouvelle chaudière de l'école servirait de chauffage de secours et d'appoint au chauffage à copeaux. Il note aussi que le projet a été lancé par le Garde qui a fait un travail de diplôme là-dessus. Le citoyen qui a ouvert la discussion relève que c'est quand-même dommage car la ville de Zürich aurait donné de l'argent au moment de la construction de la halle.

Une habitante note qu'elle aimerait savoir quand est-ce que le projet ficelé sera prêt. Philippe Kunz répond que c'est un bureau qui est mandaté pour étudier le projet, le garde a déjà fait un avant-projet. Philippe Kunz note que les chiffres notés dans les investissements sont inscrits pour pouvoir avancer dans ce projet. Il relève que pour le chemin de la Peute-Rive, il y a 3 devis mais on doit encore finaliser ce projet. Pour le PAL, nous faisons pour le moment un rapport d'opportunité et ensuite l'année prochaine, il y aura le PAL qui sera présenté en assemblée. Cette même habitante demande pourquoi au point « 6 trafic-transports-télécommunication » il y a autant d'augmentation. La caissière répond qu'elle a corrigé le plan comptable et ce qui était sous le chiffre 8 a été mis au point 6 et qu'elle a fait un changement de répartition du salaire de l'employé communal car elle a repris le plan comptable cantonal et ça fait des augmentations.

Un citoyen demande ce qui se passe si le chauffage des bâtiments cités précédemment, donc le bâtiment des maîtres et la maison communale ne fonctionnent plus. Lucie Julien répond qu'on peut mettre des panneaux solaires ou des énergies renouvelables. La caissière note qu'effectivement ce serait une solution. Le citoyen relève qu'il faudrait faire avancer ce projet pour être gagnant. L'employé communal, fait remarquer que pour mettre des énergies renouvelables, il faut que 60% de l'énergie soit renouvelable ce qui est quasiment impossible.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'assemblée communale accepte par 30 voix et sans avis contraire, la quotité d'impôts, les taxes communales (inchangées sauf les taxes liées à l'eau propre et l'eau usée selon les règlements des points 5 et 6 de l'ordre du jour) et le budget 2023.

Tractandum 9

Prendre connaissance et approuver les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).

Paula Baboujian note qu'elle a reçu une lettre du ministre ce soir, juste avant l'assemblée, qui confirme que le nouveau cercle bénéficiera d'aménagements spécifiques car il est le seul cercle bilingue du Jura. Il confirme que les élèves du futur nouveau cercle scolaire pourront bénéficier du même nombre de leçons d'enseignement spécifique dont ils ont bénéficié jusqu'à ce jour. Les détails de cet aménagement seront précisés dans le règlement scolaire. Paula Baboujian note que le SEN refusait d'adapter l'art. 11 qui concerne ces aménagements spécifiques. Tout ce qui était alloué pour la commune germanophone d'Ederswiler était enlevé. Tous les acquis seront donc maintenus. Elle relève que les statuts ont suivi un chemin correct, il n'y avait que cet article qui était litigieux. Elle note qu'il a fallu se battre car il n'y a pas de base légale sur ce que la commission demande. Si ce courrier n'avait pas confirmé ces aménagements spéciaux, le point aurait été retiré de l'ordre du jour de ce soir. Les cinq communes doivent faire passer ces statuts et ensuite la commission d'école élaborera un nouveau règlement.

Un citoyen fait remarquer qu'à la dernière assemblée, il avait demandé qu'il n'y ait pas seulement les parents d'élèves qui soient invités à cette séance mais toute la population car certains parents n'ont pas encore d'enfants scolarisés mais ils sont certainement intéressés ainsi que certaines autres personnes au village. Il note qu'il a lu les statuts et qu'il n'est pas noté si des élèves de Movelier iront à Pleigne ou vis-versa. Il espère que ça ne sera pas le cas. Paula Baboujian répond que dans les statuts, il n'y a pas ces spécificités. Elles seront inscrites dans un règlement fait par la nouvelle commission d'école. Elle assure qu'il n'y aura pas d'aller-retour en bas la Combatte et qu'aucun élève de Movelier n'ira à l'école à Pleigne et aucun élève de Pleigne n'ira à Movelier. Le citoyen espère que ce qu'elle vient de dire perdurera à l'avenir.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'assemblée accepte par 39 voix et sans avis contraire les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne, Soyhières).

Tractandum 10

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire d'un habitant de Movelier.

Le Président de l'assemblée demande aux personnes concernées par ce point de bien vouloir sortir le temps de statuer.

Philippe Kunz, note que la famille de cette personne est d'origine Belge, elle a obtenu sa nationalité en 2017. Il a vécu toute sa vie en Suisse et est tout à fait intégré. Le Conseil communal ainsi que le service de la population sont favorables à sa naturalisation.

L'entrée en matière est acceptée.

Un citoyen relève que le reste de la famille est déjà naturalisée. Il se demande si leur fils ne l'est pas automatiquement. Philippe Kunz répond que non il ne l'est pas automatiquement.

Un habitant demande si cette personne devient bourgeoise avec cette naturalisation, Philippe Kunz répond que non, qu'il a juste un droit de cité à Movelier.

Après vote à main levée, l'assemblée communal accepte la demande de naturalisation ordinaire d'un habitant, domicilié à Movelier par 40 voix, donc à l'unanimité.

Tractandum 11 Divers et imprévus.

Communication du Maire ;

Quelques fruits de notre travail jusqu'à présent (2018-2022) :

- Elaboration d'un cahier des charges pour tous les employés communaux
- Elaboration d'un plan de déneigement.
- Digitalisation de l'administration communale.
- Rafranchissement des appartements du bâtiment des maîtres.
- Renouvellement du site internet et mise en ligne des règlements de la commune mixte de Movelier.
- Finition de la halle polyvalente ; règlement, tarifs location etc....
- Chemin de l'étang transformé en sentier
- Collaboration avec les privés pour la vente de terrains à bâtir.
- Création d'une commission de culture afin de dynamiser l'espace culturel.
- Elaboration d'un nouveau concept de l'Echo de l'Arche en collaboration avec les communes du Haut-Plateau.
- Pot commun du triage forestier
- Nomination d'une caissière communale entre Pleigne et Movelier.
- Interconnexion communale de l'eau potable
- Plantation des 40 chênes
- Distribution des terres de la Bourgeoisie sans aucun recours

Dans un avenir tout proche :

- Mise à jour du plan d'aménagement local
- Construction de 6 villas à la rue du Câr
- Goudronner le chemin de la Peute-Rive
- Mise à l'étude de la réalisation d'un chauffage à distance au chemin de l'école
- Remplacement des conduites de la rue de l'école en relation avec la réalisation du chauffage à distance.
- Remanier le cercle scolaire en rajoutant les villages de Pleigne et de Mettembert
- Continuer l'interconnexion communale de l'eau potable
- Convoquer une assemblée d'information sur le remaniement parcellaire.
(cette dernière a été reportée dû à la cause de la pandémie.
- Terminer le plan spécial du lotissement des prés - des lacunes ont été constatées ceci avant 2018.
- Soutenir la jeunesse, les familles et trouver une solution pour nos aînés. Soutenir les projets culturels proposés par la nouvelle commission.
- Soutenir et collaborer avec nos sociétés locales.
- Zone 30 km/h.

Il relève qu'actuellement, en décembre 2022, nous avons traité environ 1350 dossiers pour une population de 430 habitants. Cela représente environ 1 dossier par jour ouvrable pour une administration non professionnelle. Les dossiers traités sont très variés. Le temps par dossier peut prendre jusqu'à plusieurs mois avec l'aide d'un service juridique. En ce moment, chaque dicastère à son dossier à traiter.

Il remercie les conseillères communales : Lucie Julien, Nicole Monnin Musca, Paula Baboujian, Cécile Beaudegnies-Nivarlet, pour leur disponibilité et leur dévouement pour la cause communale.

Tous les employés communaux, soit : Richard Chèvre, Jocelyne Broquet Turberg, Marion Girardin, Marion Crevoiserat et Maurice Brêchet pour les travaux effectués tout au long de l'année avec une efficacité irréprochable.

Deux personnes terminent leurs mandats :

Broquet Denis comme président des assemblées, il a exercé cette fonction pendant 10 ans.

Cécile Beaudegnies-Nivarlet, comme conseillère communale, elle a exercé cette fonction pendant 5 ans.

À tous deux merci pour leur engagement.

Il note encore une nouvelle de dernière minute : en ce 7 décembre 2022 St-Nicolas a fait un cadeau au Jura en nommant une nouvelle conseillère fédérale jurassienne.

Il souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, le bonheur, la santé dans chaque famille.

Un habitant note que le stère de bois est passé de Fr. 75 à Fr. 110.- cette année. Il pense que ce prix a été décidé par le triage forestier car dans d'autres communes, le stère de bois est resté à Fr. 80.-/ Fr. 85.-. Nicole Monnin Musca répond qu'effectivement par exemple la commune de Develier n'a pas le même triage forestier et que peut-être la commune peut faire un geste pour le bois. Elle relève aussi que pour ces prix-là le bois est vendu rond et pas façonné en stères. Elle rajoute que le façonnage revient à Fr. 68.- et le prix de revient du bois à Fr. 32.25. A noter encore que cette année, tout a augmenté. Nicole Monnin Musca note encore que la Bourgeoisie ne peut pas perdre de l'argent là-dessus. Le président du triage forestier relève qu'il comprend l'habitant qui vient d'intervenir, mais que les chiffres qui sont donnés ne sont pas pris de gaieté de cœur mais calculé à ras les pâquerettes, il n'y a aucun profit. Dans d'autres communes, les prix du bois sont à environ Fr. 140.-.

Une personne note qu'il y a 2 ans, il avait déjà été discuté du projet 30 km/heure. Nicole Monnin Musca répond qu'elle avait dit que la commune attendait sur les recommandations du Conseil fédéral. Les recommandations sont effectivement tombées en début d'année mais cette année, il y a eu pas mal de projets à mettre en route et le temps a manqué pour la zone 30 km/heure.

Un habitant note qu'il y a des miroirs qui ont été mis dernièrement par exemple au fond de la route de l'Alchet. Il demande ce qu'il faut faire pour demander leur pose. Philippe Kunz note que ça a été demandé à l'assemblée communale. Ce même habitant demande alors que la commune en mette un au fond du chemin des Prés où il y a un STOP avant qu'il n'y ait un accident. Il relève encore qu'à l'assemblée du 19.01.2021, il avait demandé pourquoi la place d'évitement du chemin des Prés n'était pas déneigée. On lui avait répondu que c'était parce que la route était trop grande et que l'employé communal ne pouvait pas le faire avec son tracteur. Il demande que si l'employé communal ne peut pas le faire avec son tracteur, alors qu'il le fasse avec autre chose mais que cette place soit déneigée.

Un citoyen demande qu'un panneau « attention au gibier » soit mis à la STEP ainsi qu'à la Combe car entre ces deux lieux, il y a régulièrement des chevreuils sur la route.

Une citoyenne note qu'elle a entendu qu'il y avait un projet 6 maisons. Elle demande si la commune est associée à ce projet. Philippe Kunz répond que la commune n'est pas associée à ce projet, que c'est seulement une information. La citoyenne demande si la commune a encore un terrain pour un projet de construction. Philippe Kunz répond que « non ».

Une personne note qu'il y a des dégâts à la fontaine au milieu du village. La Caissière répond qu'un montant a été mis au budget pour la réparer.

Un citoyen fait remarquer que l'été dernier, il y avait un manque d'eau sur un bon nombre de communes. Pour Movelier ce n'était pas le cas, cependant, il demande si on ne pourrait pas installer des poussoirs aux fontaines (lorsque l'eau se fait rare) pour que l'eau ne coule que lorsque les gens en

ont besoin d'eau et pour être quitte de couper l'eau. L'employé communal, note que c'est compliqué. Pour la fontaine du milieu du village, il y a une horloge et il la coupe à certaines heures. Pour ce qui est des fontaines de la Grotte et à la Bulle, il y a déjà un bouton poussoir mais pour d'autres fontaines c'est plus compliqué.

Une habitante demande si l'eau est potable à tout âge. L'employé communal répond que pour les enfants de moins de 6 mois un taux de nitrates en dessus de 25 est déconseillé. Une contribution est allouée aux parents des enfants de moins de 6 mois. L'eau n'est pas mauvaise mais ce n'est pas recommandé. Une autre habitante note qu'il serait bien de le dire dans un prochain tous-ménages.

Un habitant explique que depuis 2003, la haie de sa voisine n'est pas coupée correctement malgré le fait qu'il soit intervenu à maintes reprises. Il fait remarquer que la haie de sa voisine doit être coupée à 1.20 m. selon l'art. 74 de l'aménagement du territoire. Il note que comme la commune est propriétaire de cette route, elle doit faire respecter cette base légale. En 2016, la commune était intervenue en demandant de couper avant le 31 mars 2016 sinon la commune interviendrait aux frais de sa voisine. A ce jour rien n'a été fait. Philippe Kunz note qu'on a écrit un courrier à cette dame en septembre dernier disant qu'il fallait que sa haie n'empiète pas sur la route. Elle a coupé. Il note que quand les règlements ont été mis en vigueur, la haie était déjà là, et qu'on peut le constater sur geoportail. Avant la haie existait mais l'ancien propriétaire la coupait régulièrement. Philippe Kunz note qu'il va en discuter lors de la prochaine séance et voir avec le Canton. L'habitant note qu'il ne faut pas seulement prendre note mais qu'il faut agir. Il relève qu'une personne du Canton était entrée en matière sur ce point. Son beau-fils relève que ça fait environ une année qu'un courrier a été écrit à la commune et qu'il n'y a pas eu de réponse.

Le même habitant demande à qui appartient la haie qui part depuis le bout droit le long de la route du Câre. Le Président des assemblées répond qu'elle est sur la commune à la limite. L'habitant note qu'il faut que la commune montre l'exemple et coupe cette haie car elle va sur la route.

Un citoyen note que sur la route Movelier-Pleigne, il y a le bus postal qui passe maintenant. Il demande si la Commune de Pleigne ne pourrait pas faire des places d'évitement comme Movelier car il est difficile de croiser un bus postal.

Une personne note que lors des dernières inondations il a pu constater que l'eau n'entre plus dans les grilles au chemin des Vies. Les grilles ne servent à plus rien car la route s'est affaissée et il faudrait voir pour faire des travaux pour que l'eau aille dans les grilles.

Un habitant note qu'il a aussi été étonné du prix du bois. Lors de la dernière assemblée, le pot commun avait été voté et il voyait des économies à faire avec ce pot commun. Il pensait qu'en modernisant, nous serions bénéficiaires et non perdants. Philippe Kunz note que c'est la conjoncture actuelle qui entre en compte avec la hausse du mazout. Le président du triage forestier note que la Commune est gagnante car il y a cette année que Fr. 12'500.- de frais de charges au Triage forestier dans le budget bourgeois alors que les charges étaient plus élevées avant le pot commun. Il fait remarquer que dans le prix du stère, il est compris Fr. 10.- de frais administratifs. La personne qui a posé la question demande à qui on achète ces Fr. 30.- dont on a parlé avant car c'est le garde qui façonne. Le président du triage forestier lui répond que les Fr. 30.- c'est le prix du bois qu'on peut vendre en gros. L'habitant qui a posé la question demande pourquoi l'année dernière le bois était aussi bon marché. Il rajoute que l'année passée, les comptes n'étaient pas bons car il y avait du bois en forêt qui n'était pas encore facturé. Un citoyen note que le bois qui est coupé est vendu à prix brut et qu'il n'y a pas de profit. Un autre habitant fait remarquer qu'il comprend la personne qui a posé la question et qu'il ne comprend pas car apparemment la commission bourgeoise n'était pas au courant non plus de ce prix du bois aussi élevé. Le président du triage note que lui ne représente pas la commune de Movelier mais que c'est 5 personnes, une pour chaque commune qui ont le droit de vote et c'est eux qui ont décidé du prix. Un

habitant note que la scierie d'Ederswiler par exemple vend son bois à un certain prix brut, la commune ne peut pas vendre meilleur marché car elle vendrait à perte.

Il n'y a plus de question.

L'Assemblée est levée à 22h45. Le président souhaite une belle soirée à tous et de belles Fêtes de fin d'année.

Au nom de l'Assemblée communale :
Le Président : La Secrétaire :